



Succession et vente d un bien

Par **marie**, le **16/08/2012** à **13:58**

Bonjour,

mon mari est decede en avril 2012 marie en 1997 sous le regime de la communaute nous avons en commun un fils age de 15 ans mon mari a eu une fille d une precedente union cette derniere va ouvrir une succession.

mon mari a achete en 2002 une maison qui est notre residence principale avec des fonds propres suite a la vente d un appartement qu il avait avant notre mariage.

quels sont les droits de mon fils ainsi que les miens

ma maison va t elle etre mise en vente afin que me belle fille est sa part d heritage
merci de votre reponse

cordialement